



A retenir

MILDIU

VIGILANCE : de nouveaux symptômes. Période de forte sensibilité.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Premier traitement obligatoire - 2^{ème} traitement obligatoire 15 jours après.

OÏDIUM

Période de forte sensibilité en cours. Evolution de la maladie.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles.

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures: protégeons-les !](#) » ou consultez le site www.itsap.asso.fr

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie

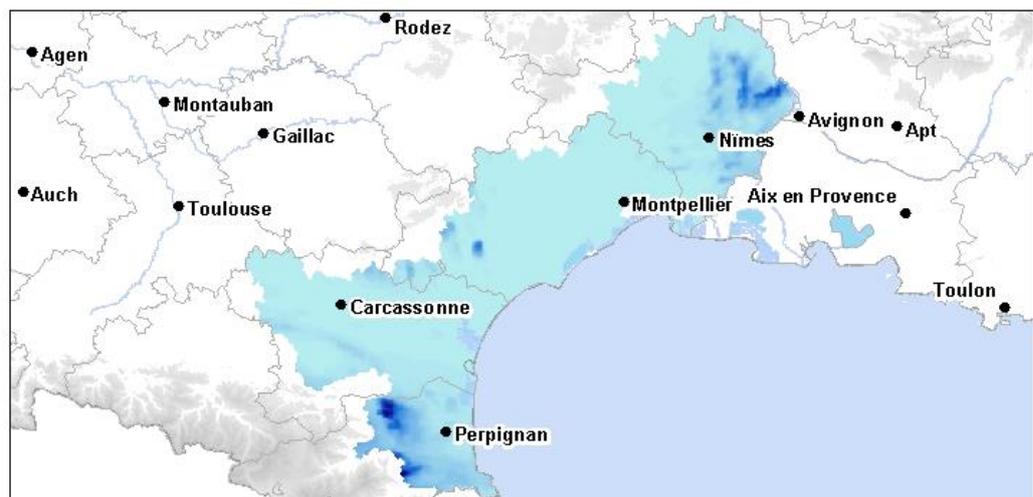
PLUVIOMETRIE

		25-mai	26-mai	27-mai	28-mai	29-mai	30-mai	31-mai
AUDE	ALAIGNE	0	0	0	0	0	0	0
	CAZILHAC	0	0	0	0	0	0	0
	LEZIGNAN	0	0	0	0	0	0	0
	LIMOUX	0	0	0	0	0	0	0
	NARBONNE	0	0	0	0	0	0	0
GARD	AIGUES-MORTES	0	0	0	0	0	0	0
	BARJAC	0	0	0	0	0	0	0
	CARDET	0	0	0	0	0	0	0
	CHUSCLAN	0	0	0	0	0	0	0
	SAINT-GILLES	0	0	0	0	0	0	0
	VILLEVIEILLE	0	0	0	0	0	0	0
HERAULT	MARSEILLAN	0	0	0	0	0	0	0
	OLONZAC	0	0	0	0	0	0	0
	POUZOLLES	0	0	0	0	0	0	0
	PUISSERGUIER	0	0	0	0	0	0	0
	SAINT-JEAN-DE-FOS	0	0	0	0	0	0	0
	VALFLAUNES	0	0	0	0	0	0	0
PO	ESTAGEL	0	0	0	0	0	0	0,4
	LAROCHE-DES-ALBERES	0	0	0	0	0	0	0
	LLUPIA	0	0	0	0	0	0	0,2
	PIA	0	0	0	0	0	0	0
	RODES	0	0	0	0	0	0	0

Répartition des pluies –cumul hebdomadaire - échelle du min au max (0 à 40 mm)

Source IFV

**PLUIE hebdomadaire : cumul 7 jours
au 02/06/20**



4200602: mini=0.0mm - maxi=54.0mm

Légende



STADES PHENOLOGIQUES

× Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **boutons floraux séparés** » (stade 17 ou H ou BBCH 57) dans les **secteurs tardifs et/ou parcelles tardives**
- à début « **fermeture de la grappe** » (stade 33 ou L ou BBCH 77) **en zone précoce et/ou parcelles et cépages précoces.**

Les stades majoritairement observés sont :

- « **pleine floraison** » (stade 23 ou I ou BBCH 65 pour le vignoble audois et,
- « **nouaison** » (stade 27 ou J ou BBCH 71) à « **baies à taille de grains de plomb** » (stade 29 ou BBCH 73) pour le reste de la région.

A ce jour, les stades phénologiques semblent avoir entre 8 et 15 jours d'avance par rapport à 2019.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

(Scaphoideus titanus)

• Situation aux vignobles

× Hérault

Des larves, aux stades L2 à L4, sont observées dans le Minervois, le Lodévois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais.

× Pyrénées-Orientales

Des larves, aux stades L1 à L3 sont encore observées.

Evaluation de risque : Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, les dates sont fixées selon la zone dans la période :

- **1^{er} traitement obligatoire**
 - **Gard** : du 20 mai au 2 juin
 - **Aude, Hérault et Pyrénées-Orientales** : du 25 mai au 8 juin.
- **2^{ème} traitement obligatoire**, il doit être réalisé 15 jours après la 1^{ère} application.

Cas particuliers : certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide.

Hérault

L'aménagement du 1^{er} traitement est annulé (ce qui rend ce 1^{er} traitement obligatoire), au vu des populations importantes observées par les GDON, sur les communes de Babeau-Bouldoux, Mauguio, St Aunès, Vendargues.

Pour plus d'informations, consulter le site de la [DRAAF Occitanie](#)

Le phytoplasme de la flavescence dorée est un organisme réglementé inscrit sur la liste des dangers sanitaire de niveau 1.

Les dangers sanitaires de première catégorie sont ceux qui étant de nature, par leur nouveauté, leur apparition ou persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative.

Méthodes prophylactiques : l'épamprage permet de détruire un support de larves et de diminuer les populations de cicadelles vectrices.

MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

• Situation aux vignobles

× Aude

Malgré la climatologie sans pluie de la dernière quinzaine, de nouveaux symptômes sont observés sur feuilles et grappes depuis la fin de semaine dernière.

Certaines parcelles sans symptôme avant, présentent maintenant des fréquences et intensités d'attaque importantes. Des symptômes de rot gris sont observables sur grappes.

Il n'est pas rare de trouver sur la même parcelle des jeunes taches fraîches encore non sporulantes, des taches sporulantes et des taches sèches. Sur le secteur littoral, sur quelques témoins non traités, du mildiou mosaïque peut être observé sur vieilles feuilles.

× Gard

La tendance observée depuis la semaine dernière se confirme avec une augmentation des symptômes sur feuilles et sur grappes (faciès rot gris). Leur fréquence varie de quelques taches par parcelle, à de très nombreuses taches par souche.

Les taches fraîches sur feuilles observées ce début de semaine correspondent soit à des repiquages issus d'hygrométries élevées ou font suite aux faibles pluies enregistrées autour du 23 mai sur certains secteurs.

Le nombre croissant de grappes touchées fait suite à la fin de l'extériorisation des symptômes issus des pluies du 13 et 14 mai.

× Hérault

De nouveaux symptômes (taches fraîches mais aussi vieilles taches reproductives) sont observés sur **feuilles** dans toutes les unités agroclimatiques. Le nombre de parcelles concernées par la maladie est important et en augmentation (environ 9 parcelles sur 10 du réseau d'épidémiologie surveillance).

Le nombre de symptômes par cep progresse également. Il est à des niveaux très variables selon les unités agroclimatiques mais surtout selon les parcelles (situation, cépage...) au sein d'une même unité agroclimatique.

Des repiquages sur **inflorescences ou grappes** (faciès rot gris) sont observés dans l'ensemble des unités agroclimatiques. Le nombre de parcelles concernées est aussi en augmentation. Si à ce jour, peu de dégâts dommageables sont constatés sur la majorité des parcelles du réseau d'observations, dans certaines situations, la fréquence des symptômes peut être élevée. Dans quelques parcelles, une perte de récolte est déjà notée.

La maladie est en phase épidémique.

× Pyrénées-Orientales

De nombreuses nouvelles taches sur feuilles et nombreux symptômes de rot gris sur grappes sont facilement visibles dans le vignoble. La maladie est très virulente, aidée par les épisodes contaminants continus (orages, pluies du 9 au 16 mai et humidités matinales du 18 au 22 mai). La maladie est présente sur feuilles, grappes et rameaux. Du mildiou mosaïque est observé. Certaines parcelles présentent des pertes de récolte significatives.

• Données de la modélisation [\(voir caractéristiques des modèles\)](#)

✓ Potentiel Système *(modélisation arrêtée au 1 juin)*

J = 1 ^{er} juin 2020	Situation J-7 à J	Simulation J à J+7
Risque modélisé mildiou	<p>Le risque mildiou modélisé varie de faible à très fort selon les secteurs.</p> <p>Pyrénées-Orientales : Très fort sur tout le département.</p> <p>Aude : Risque faible sur la majorité du département sauf sur l'Est où il est très fort.</p> <p>Hérault : Il varie de faible à très fort sur le département.</p> <p>Gard : Il varie de fort à très fort sur tout le département (majoritairement faible).</p>	<p>Le risque modélisé varie de faible à très fort selon les secteurs, avec une nette tendance à l'augmentation.</p>

Contaminations	<p>Le démarrage des contaminations épidémiques a été détecté sur les pluies du 1^{er} juin sur le secteur Uzège dans le Gard.</p> <p>De nouvelles contaminations épidémiques ont été détectées sur les pluies du 1^{er} juin sur les secteurs :</p> <p>Aude : Hautes-Corbières; Limouxin</p> <p>Gard : Costières, Vallée de la Cèze, Vallée de Rhône Nord, Vallée du Rhône Sud, Vivarais</p> <p>Pyrénées-Orientales : tous les secteurs</p> <p>Ces contaminations ont été considérées par le modèle comme virulentes* sur les secteurs :</p> <p>Aude : Hautes-Corbières</p> <p>Gard : Uzèges ; Costières ; Vallée du Rhône Sud</p> <p>Pyrénées-Orientales : Tous les secteurs concernés</p>	<p>De nouvelles contaminations épidémiques sont annoncées sur les pluies du 3 et 4 juin sur les secteurs :</p> <p>Aude : Tous les secteurs sauf le Carcassonnais</p> <p>Gard : Costières ; Uzège ; Uzège Ouest ; Vallée de la Cèze ; Vallée du Rhône Nord ; Vallée du Rhône Sud ; Vivarais</p> <p>Hérault : Tous les secteurs sauf Minervois, Moyenne Vallée de l'Hérault ; Nord Montpelliérans</p> <p>Pyrénées-Orientales : tous les secteurs</p>
	<p><i>Bleu : démarrage ou nouvelles contaminations Vert : rien à signaler</i></p>	

*Virulence : Potentiel infectieux de la contamination.

✓ **Milstop** (modélisation arrêtée au 31 mai)

		du 4 au 10 mai 2020			du 11 au 17 mai 2020		
		Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, à partir du :	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :	Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, à partir du :	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :
Aude	Alaigne	23-mai	Moyen	11-mai	20-mai	Fort	21-mai
	Carcassonne	23-mai	Faible	12-mai	19-mai	Moyen	20-mai
	Leucate	23-mai	Moyen	11-mai	20-mai	Moyen	21-mai
	Lézignan	16-mai	Limite	11-mai	18-mai	Limite	19-mai
	Narbonne	23-mai	Limite	10-mai	19-mai	Faible	20-mai
Gard	Bagnols sur Cèze	23-mai	Moyen	13-mai	22-mai	Moyen	25-mai
	Bourdic	23-mai	Faible	10-mai	22-mai	Moyen	23-mai
	Cardet	23-mai	Moyen	12-mai	22-mai	Fort	25-mai
	Générac	23-mai	Limite	11-mai	22-mai	Limite	25-mai
	Sommières	23-mai	Faible	12-mai	22-mai	Moyen	25-mai
	Tavel	23-mai	Faible	22-mai	22-mai	Faible	23-mai
	Vauvert	23-mai	Limite	10-mai	21-mai	Limite	25-mai
Hérault	Olonzac	23-mai	Limite	11-mai	18-mai	Limite	20-mai
	Laurens	23-mai	Faible	12-mai	21-mai	Faible	22-mai
	Prades sur Vernazobres	23-mai	Limite	11-mai	20-mai	Limite	21-mai
	Béziers	16-mai	Limite	10-mai	19-mai	Faible	21-mai
	Villemagne	23-mai	Faible	12-mai	21-mai	Moyen	22-mai
	Marseillan	16-mai	Moyen	11-mai	20-mai	Moyen	21-mai
	Pouzolles	23-mai	Limite	11-mai	20-mai	Limite	22-mai
	Plaissan	23-mai	Faible	12-mai	20-mai	Faible	22-mai
	Saint Jean de Fos	23-mai	Faible	12-mai	20-mai	Moyen	21-mai
	St Christol	23-mai	Faible	11-mai	20-mai	Moyen	22-mai
Pyrénées-Orientales	Frontignan	23-mai	Moyen	10-mai	20-mai	Moyen	21-mai
	Valflaunès	23-mai	Faible	12-mai	20-mai	Moyen	22-mai
	Laroque des Albères	15-mai	Moyen	10-mai	18-mai	Moyen	21-mai
	Perpignan	16-mai	Moyen	10-mai	19-mai	Moyen	20-mai
	Saint Paul de Fenouillet	23-mai	Moyen	11-mai	21-mai	Moyen	22-mai

		du 18 au 24 mai 2020			du 25 au 31 mai 2020			Indice de risque allant de -5 à +5	
		Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, à partir du :	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :	Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, à partir du :	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :		
Aude	Alaigne	-	-	31-mai	-	-	-	-1,1	=
	Carcassonne	-	-	31-mai	-	-	-	-0,8	=
	Leucate	-	-	31-mai	-	-	-	+0,4	=
	Lézignan	-	-	31-mai	-	-	-	+0,2	=
	Narbonne	-	-	31-mai	-	-	-	+0,6	=
Gard	Bagnols sur Cèze	-	-	31-mai	-	-	-	-0,9	=
	Bourdic	-	-	31-mai	-	-	-	-1,1	=
	Cardet	-	-	31-mai	-	-	-	-0,8	=
	Générac	-	-	31-mai	-	-	-	-1,2	=
	Sommières	-	-	31-mai	-	-	-	-1	=
	Tavel	-	-	31-mai	-	-	10-juin	-1,8	↗
Hérault	Vauvert	-	-	31-mai	-	-	-	-0,8	=
	Olonzac	-	-	31-mai	-	-	-	+0,1	=
	Laurens	-	-	31-mai	-	-	-	-0,8	=
	Prades sur Vernazobres	-	-	31-mai	-	-	-	+0,1	=
	Béziers	-	-	31-mai	-	-	13-juin	+1,3	=
	Villemagne	-	-	31-mai	-	-	-	-0,9	=
	Marseillan	-	-	31-mai	-	-	07-juin	0	=
	Pouzolles	-	-	31-mai	-	-	-	-0,7	=
	Plaisan	-	-	31-mai	-	-	-	-0,7	=
	Saint Jean de Fos	-	-	31-mai	-	-	-	-0,7	=
	St Christol	-	-	-	-	-	-	-1	=
	Frontignan	-	-	31-mai	-	-	-	-0,4	=
Valflaunès	-	-	31-mai	-	-	-	-0,9	=	
Pyrénées-Orientales	Laroque des Albères	-	-	31-mai	-	-	-	0	=
	Perpignan	-	-	31-mai	-	-	11-juin	+0,5	=
	Saint Paul de Fenouillet	-	-	31-mai	-	-	-	-1,2	=

Evaluation du risque : la pression de la maladie reste très forte. Et La vigne est dans la phase de forte sensibilité à la maladie.

Les quelques pluies et humidités de la semaine écoulée ont engendré de nouvelles contaminations. Les humidités nocturnes et matinales suffisent à maintenir une pression mildiou dans les parcelles où il est présent.

Observer activement tout symptôme, consulter la météo et **rester vigilant à l'annonce de nouvelles pluies et/ou humidité car elles sont susceptibles d'engendrer de nouvelles contaminations.**

Méthodes prophylactiques :

- éliminer les pampres, ébourgeonner les plantiers,
- maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang et limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche,
- raisonner les travaux d'entretien du sol (préserver les passages du tracteur notamment dans les parcelles à mauvaise portance).

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Situation aux vignobles

× **Aude**

Faible évolution depuis la semaine dernière. On observe toujours des symptômes, de faible intensité, sur feuilles et sur grappes, principalement pour les cépages sensibles. La fréquence des parcelles présentant des symptômes reste cependant faible à ce jour bien qu'en légère augmentation.

× **Gard**

Cette semaine, on commence à observer des symptômes sur baies, essentiellement sur cépages sensibles (Chardonnay). L'intensité des symptômes varie de quelques traces à 30 %

des grappes touchées. À ce jour, la fréquence des parcelles présentant des symptômes sur grappes est faible.

× Hérault

De nouveaux symptômes sur feuilles mais également sur inflorescences ou grappes sont observés essentiellement dans les parcelles « à drapeaux » et dans certaines situations sensibles (cépages Chardonnay, Grenache... et /ou environnement).

Le nombre de parcelles concernées est en augmentation.

Dans la majorité des parcelles, les symptômes sont peu dommageables. Cependant, leur fréquence peut atteindre 80 % des grappes dans le réseau de suivi épidémiologique.

Cette semaine la maladie progresse localement.

Par unité agroclimatique, le stade phénologique dominant observé sur Carignan, est le suivant :

- « fin floraison » (stade 25 ou BBCH 67-69) dans la Vallée de l'Orb-Lodévois,
- « nouaison » (stade 27 ou J ou BBCH 71) dans le Minervois, la Basse Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais,
- « baies à taille de plomb » (stade 29 ou BBCH 73) dans les Hauts Coteaux, le Biterrois et la Moyenne Vallée de l'Hérault.

× Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur feuilles sont toujours observés. Quelques symptômes sur inflorescences sont visibles, la fréquence de la maladie reste faible. L'oïdium semble être moins présent qu'en début de campagne. Cependant quelques rares parcelles ont des fréquences et des intensités d'attaque importantes.

Evaluation du risque : Cette semaine, la maladie est en légère progression. Ponctuellement, on trouve des situations avec des fréquences d'attaque plus importantes.

On est dans la période de forte sensibilité des grappes. Poursuivre les observations et rester vigilant.

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation aux vignobles

× Aude

La maladie progresse sur l'ensemble des secteurs mais reste cantonnée aux feuilles. Pour l'instant pas de symptôme sur grappe/inflorescence observé.

× Gard

De nouveaux symptômes sont observés sur feuilles et également sur rafles. Leur intensité est plutôt faible à ce jour. La fréquence des parcelles présentant de nombreux symptômes est faible.

× Hérault

De nouveaux symptômes sur feuilles (taches fraîches avec ou sans pycnides) sont observés localement dans des parcelles avec ou sans historique. La fréquence de ces symptômes est pour l'instant faible.

Pas de symptôme observé sur grappes dans les parcelles de référence.

× Pyrénées-Orientales

De nouvelles taches sur feuilles sont visibles dans les parcelles où il est déjà présent. De nombreux symptômes sur feuilles, rameaux et inflorescences/grappes sont encore observés dans le vignoble. Les secteurs concernés avec une fréquence de parcelles atteintes plus importante sont les Aspres Premiers Coteaux et les Albères, Vallespir.

La maladie reste à surveiller sur tous les secteurs. Son expansion n'est pour l'instant observée que sur feuilles.

Evaluation du risque : rechercher les symptômes et surveiller leur évolution.



Tache de black rot avec présence de pycnides

TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Eudémis** (*Lobesia botrana*)

- × **Aude**

Des glomérules sont observés sur tous les secteurs. Le vol de 2^{ème} génération n'a pas encore commencé.

- × **Gard**

Le vol de 2^{ème} génération débute à peine dans les secteurs précoces.

- × **Hérault**

Le vol de la 1^{ère} génération est terminé.

Des glomérules sont observés jusqu'à 152 pour 100 inflorescences. Cette 1^{ère} génération se caractérise par une pression faible dans la majorité des situations.

Le vol de 2^{ème} génération n'a pas encore démarré.

- × **Pyrénées-Orientales**

Des glomérules sont visibles dans quasiment tous les secteurs du vignoble, à l'exception du secteur des Fenouillèdes Coteaux. Leur nombre est variable selon les parcelles. L'intensité d'attaque peut être qualifiée de faible à moyenne.

- **Données de la modélisation** ([voir caractéristiques des modèles](#))

- ✓ **LOB** (*modélisation arrêtée au 31 mai*)

		Début du vol de 2 ^{ème} génération à partir du	Début des pontes de 2 ^{ème} génération à partir du	Début des éclosions de 2 ^{ème} génération à partir du
Aude	Alaigne	16-juin		
	Carcassonne	11-juin	15-juin	
	Leucate	09-juin	13-juin	
	Lezignan	06-juin	10-juin	
	Narbonne	10-juin	14-juin	
Gard	Bagnols sur Cèze	05-juin	09-juin	
	Bourdic	09-juin	14-juin	
	Cardet	08-juin	12-juin	
	Générac	07-juin	12-juin	
	Sommières	05-juin	09-juin	15-juin
	Tavel	08-juin	12-juin	
	Vauvert	06-juin	11-juin	
Hérault	Olonzac	04-juin	08-juin	14-juin
	Laurens	13-juin		
	Prades sur Vernazobres	07-juin	11-juin	
	Béziers	08-juin	12-juin	
	Villemagne	14-juin		
	Marseillan	05-juin	09-juin	
	Pouzolles	04-juin	08-juin	
	Plaissan	03-juin	08-juin	15-juin
	Saint Jean de Fos	08-juin	12-juin	
	St Christol	06-juin	10-juin	
	Frontignan	05-juin	09-juin	
	Valflaunès	11-juin	15-juin	
Pyrénées Orientales	Laroque des Albères	30-mai	03-juin	11-juin
	Perpignan	31-mai	04-juin	12-juin
	Saint Paul de Fenouillet	16-juin		

Evaluation du risque : pour suivre correctement le vol, si ce n'est pas déjà fait, changer les glus et capsules dans chacun des pièges.

Dans les secteurs où le vol a débuté, surveiller les dépôts de ponte.

- **Pyrale du Daphné** (*Cryptoblabes gnidiella*)

- × **Hérault**

Des papillons sont observés dans certains pièges posés dans le Biterrois et dans la Basse Vallée de l'Hérault.

- × **Pyrénées-Orientales**

Des papillons sont observés dans les pièges. Leur nombre reste faible.

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

- × **Vignoble régional**

Pas d'évolution des symptômes cette semaine.

ACARIENS

- × **Hérault**

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée.

Seuil indicatif de risque : à cette période le seuil est de 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

CICADELLE DES GRILLURES (*Empoasca vitis*)

- × **Hérault, Pyrénées-Orientales**

Quelques larves sont visibles sans jamais dépasser le seuil de nuisibilité dans les parcelles observées.

Seuil indicatif de risque : 200 larves pour 100 feuilles observées.

MALADIES DU BOIS

- × **Vignoble régional**

Des symptômes de Black-Dead-Arm sont localement visibles.

Evaluation du risque : repérer les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérés par la voie prophylactique.



Symptômes Black Dead Arm

ACCIDENTS CLIMATIQUES

- **Grêle**

- × **Gard**

Vendredi 29 mai en fin d'après-midi, un violent orage de grêle a eu lieu dans le sud de la Vallée du Rhône. Le couloir de grêle est passé sur les communes de Lirac, Saint-Laurent-des-Arbres, Montfaucon, Saint-Génies-de-Comolas, Roquemaure et Tavel dans une moindre mesure.

Les dégâts constatés à ce jour sont variables, pouvant aller jusqu'à 100 % de perte.

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon et Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, Neotera.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.